



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2005/2
23 février 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Neuvième session, 23, 26 et 27 mai 2005
Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

ÉNERGIE DURABLE ET COMMERCE

**Activités du Comité de l'énergie durable intéressant le Comité pour le développement
du commerce, de l'industrie et de l'entreprise**

DOCUMENT SOUMIS POUR INFORMATION ET EXAMEN

Note du secrétariat

En 2002, le Bureau du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (ci-après dénommé simplement «le Comité») avait décidé, pour aider celui-ci à définir d'éventuels domaines de coopération, de procéder à un examen approfondi d'un seul organe subsidiaire principal par session.

Le présent document décrit les activités menées par le Comité de l'énergie durable dans des domaines qui intéressent le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Ces domaines d'intérêt commun offrent aux deux comités des possibilités de coopération.

Après avoir passé en revue les principaux objectifs et domaines d'activité du Comité de l'énergie durable, le rapport s'arrête sur ceux qui pourraient présenter un intérêt particulier pour le Comité.

A. Aperçu général des activités du Comité de l'énergie durable

1. Le Comité de l'énergie durable a pour mission de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'énergie. Il aide les États membres de la CEE:

- À formuler des stratégies et des politiques pour favoriser le passage à des formes de développement énergétique plus durables;
- À harmoniser les lois, les règlements et les politiques;
- À définir et mettre en application des normes et des systèmes d'étiquetage et de classification dans le domaine de l'énergie.

2. Le Comité de l'énergie durable offre en outre aux États membres un cadre pour échanger des informations, des points de vue et des données d'expérience sur des questions d'ordre général liées à l'énergie, comme la restructuration industrielle, la libéralisation des marchés et la tarification.

3. Il concentre actuellement ses efforts sur les six domaines suivants:

- Activités normatives dans le domaine de l'énergie, concernant notamment les systèmes de classification et d'étiquetage et le cadre juridique et directif correspondant;
- Ouverture et libéralisation des marchés de l'énergie; tarification et sécurité de l'approvisionnement;
- Stratégies régionales durables;
- Utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique et économies d'énergie;
- Infrastructure énergétique, notamment les réseaux électriques et les réseaux de distribution du gaz;
- Charbon et développement énergétique durable.

4. On trouvera dans l'annexe une description schématique des activités du Comité de l'énergie durable dans ces six domaines. Des informations supplémentaires sur le programme de travail et le fonctionnement de ce comité sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/ie/se/com.html>.

B. Domaines d'intérêt commun pour les deux comités

5. La plupart des activités du Comité de l'énergie durable sont intersectorielles. Il coopère activement avec d'autres organes subsidiaires de la CEE, par exemple dans le cadre de projets conjoints comme un projet sur le bois en tant que source d'énergie et le projet «Corridor bleu», dont l'objet est de promouvoir l'utilisation du gaz naturel comme carburant.

6. Les activités ci-après, qui présentent un intérêt particulier pour le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, sont des domaines éventuels de coopération:

- Fourniture d'une assistance technique aux pays en transition;
- Systèmes d'étiquetage et de classification et cadre juridique et directif correspondant;
- Promotion du développement durable dans les pays membres de la CEE;
- Solution des problèmes posés par l'élargissement de l'Union européenne, en particulier pour les pays qui n'en sont pas membres.

Assistance technique

7. Le Comité de l'énergie durable fournit une assistance technique et un soutien aux pays en transition pour les aider à mettre en œuvre des politiques et des réformes énergétiques qui suivent les lois du marché et à promouvoir le développement du secteur de l'énergie. Le Centre du gaz et le projet «Efficacité énergétique 21», décrits ci-dessous, comptent parmi les principales activités entreprises dans ce domaine. Des informations sur les autres programmes de renforcement des capacités sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/ie/se/introsu.html>.

8. La CEE a lancé le Centre du gaz en 1994 en tant que programme de coopération technique destiné à aider les gouvernements et les compagnies gazières d'Europe centrale et orientale à créer des industries gazières plus décentralisées et plus conformes aux lois du marché.

Les objectifs principaux de ce programme sont les suivants:

- Échange d'informations, de points de vue et de données sur les marchés et l'industrie du gaz entre les compagnies gazières membres, ainsi qu'entre les industries gazières, la CEE et les pouvoirs publics;
- Renforcement du réseau des compagnies gazières dans la région de la CEE;
- Défense des intérêts de l'industrie gazière dans la région et coopération avec d'autres organismes ou organisations internationales dans l'intérêt de l'industrie gazière;
- Développement des capacités institutionnelles et formation.

9. Le Centre fournit actuellement les services suivants:

- Organisation de réunions sur des questions de politique dans l'industrie gazière, les réformes et les restructurations, les mesures juridiques et réglementaires, la tarification, la passation des contrats, les aspects financiers et les investissements dans les pays en transition;

- Publication de travaux et de rapports sur la restructuration, les réformes et d'autres questions de première importance concernant l'industrie gazière dans les pays en transition;
- Base de données en ligne sur les principaux marchés du gaz dans la région de la CEE;
- Missions techniques consacrées à des problèmes propres aux pays en transition.

10. Les trois équipes spéciales du Centre du gaz s'intéressent à la mise en œuvre des directives de l'Union européenne relatives au gaz, aux transports et à la tarification, ainsi qu'à la structure de l'industrie et des marchés du gaz. D'autres informations sur le Centre du gaz sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.gascentre.unece.org/>.

11. Le projet «Efficacité énergétique 21» (EE21) (<http://www.ee-21.net/>) est une initiative de portée régionale destinée à développer le commerce et la coopération dans le domaine des techniques et des méthodes de gestion rationnelles sur le plan énergétique et écologique. Son objectif est de combler l'écart existant, sur le plan de l'efficacité énergétique, entre la pratique actuelle et les meilleures technologies disponibles, ainsi qu'entre les pays développés et les pays en transition de la région de la CEE. Les activités menées dans le cadre du projet sont les suivantes:

- Développement de la diffusion et de l'échange d'informations et de données d'analyse et d'expérience sur les techniques utilisant efficacement l'énergie et écologiquement rationnelles;
- Renforcement du réseau d'institutions, d'organisations et de personnes travaillant dans le secteur de l'efficacité énergétique;
- Développement de la capacité institutionnelle et formation à la planification commerciale, à l'ingénierie financière et à l'élaboration des projets;
- Promotion de la mise en œuvre d'une législation sur l'efficacité énergétique;
- Sélection de projets d'investissement et de sources de financement potentielles dans le domaine de l'efficacité énergétique.

12. Les activités entreprises récemment dans le cadre du projet EE21 portent notamment sur la mise au point de normes d'échange des droits d'émission de carbone, la promotion de réformes de la politique énergétique et l'incitation à adopter de bonnes pratiques commerciales.

En outre, neuf nouveaux ouvrages ont été publiés dont quatre CD-ROM portant sur des questions de financement, d'investissement et de développement de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE.

Systemes d'étiquetage et de classification et cadre juridique et directif correspondant

13. Le Comité pourrait trouver particulièrement intéressants les travaux entrepris par le Comité de l'énergie durable pour favoriser la convergence des lois, règlements et politiques dans le

domaine de l'énergie, notamment l'élaboration de systèmes de classification et la formulation de recommandations concernant les réserves/ressources et les produits énergétiques.

14. Les travaux portant sur l'utilisation régionale de la classification-cadre internationale des Nations Unies pour les réserves/ressources sont un élément essentiel de ces activités. L'objectif de la classification-cadre est d'adapter et d'incorporer tous les systèmes nationaux de classification des réserves/ressources de façon à les rendre comparables et compatibles et à promouvoir ainsi la communication internationale. Plus de 150 classifications différentes des réserves/ressources énergétiques sont utilisées à l'heure actuelle dans le monde.

15. La classification-cadre, qui établit des critères communs pour l'évaluation des différentes réserves/ressources mondiales, renforce la confiance dans les prévisions à long terme et encourage les investissements internationaux sur les marchés libéralisés. Elle est particulièrement importante pour les pays en transition car elle peut les aider à rendre l'exploitation des réserves/ressources énergétiques plus attrayante aux yeux des investisseurs étrangers.

16. Étant donné que l'harmonisation des normes techniques est aussi un des domaines d'activité du Comité, celui-ci s'intéressera certainement aux réunions de concertation sur les normes énergétiques que le Comité de l'énergie durable a organisées récemment. Lors de la dernière réunion tenue dans le cadre du projet EE21, par exemple, les discussions ont porté sur l'incidence des normes et de l'étiquetage concernant le rendement énergétique des principaux appareils ménagers, ainsi que sur le rôle des normes et de l'étiquetage imposés par l'Union européenne et des accords professionnels volontaires dans l'amélioration du rendement énergétique des appareils de production de froid et de lavage.

Le développement durable dans la région de la CEE

17. Les deux comités œuvrent à un développement durable dans la région de la CEE, en particulier dans les pays en transition.

18. Le Comité de l'énergie durable, en coopération avec le Comité des politiques de l'environnement, a créé l'Équipe spéciale intergouvernementale sur la réforme des tarifs de l'énergie pour un développement économique durable, chargée d'examiner et d'évaluer la formation des prix de l'énergie dans les pays en transition. L'objectif est d'élaborer à l'intention des décideurs des directives sur la tarification de l'énergie, d'analyser les subventions sur l'énergie dans les pays de l'Ouest et de l'Est membres de la CEE et d'évaluer les méthodes d'internalisation des coûts écologiques basées sur le recours à des instruments fiscaux (y compris la taxation) et les mesures visant à promouvoir l'utilisation de ces méthodes. Les principes directeurs concernant la refonte de la tarification de l'énergie établis par le Comité de l'énergie durable pour permettre d'atteindre les objectifs de développement durable dans le domaine de l'énergie ont été adoptés par la Conférence ministérielle qui s'est tenue à Kiev dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe». Le Comité a également évalué les risques d'atteinte à la sécurité énergétique à l'occasion du Forum de la sécurité énergétique (CEE), auquel ont participé des experts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, de l'UE, de la Fédération de Russie, des États-Unis et des entreprises du secteur de l'énergie. Par ailleurs, le Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique donne actuellement une

nouvelle orientation à ses travaux afin de mieux répondre aux défis du développement durable à l'échelle mondiale et de mieux participer au débat sur la protection de l'environnement.

Problèmes posés par l'élargissement de l'Union européenne, en particulier pour les pays qui n'en sont pas membres

19. Soucieux, comme le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, d'analyser correctement les difficultés et les possibilités créées par l'élargissement de l'Union européenne, en particulier pour les pays qui n'en sont pas membres, le Comité de l'énergie durable a contribué à l'évaluation des conséquences de certains instruments communautaires essentiels pour l'accession à l'Union ainsi que de leurs incidences sur les pays non membres de l'UE.

20. En particulier une des principales tâches à long terme du Centre du gaz consiste à évaluer les répercussions de la directive communautaire relative au gaz sur les États membres de l'UE, les marchés et les industries du gaz, ainsi que sur les pays d'Europe centrale et orientale. Le Comité de l'énergie durable tient également compte du contexte d'après l'élargissement dans son analyse de l'intégration, dans la politique énergétique, de la restructuration du secteur de l'énergie, de la réforme de la législation, de la réglementation et de la tarification, ainsi que de la dimension sociale.

ANNEXE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Premier domaine: Activités normatives dans le domaine de l'énergie, y compris l'étiquetage, les systèmes de classification et le cadre juridique et directif connexe

- Utilisation de la classification-cadre internationale des Nations Unies pour les réserves/ressources de combustibles solides et de produits minéraux;
- Harmonisation de la terminologie et des systèmes de classification employés pour les réserves/ressources de produits énergétiques (pétrole, gaz naturel, charbon et uranium);
- Élaboration et publication du Système de codification internationale pour l'utilisation du charbon de qualité inférieure;
- Élaboration de normes d'échange de droits d'émission de carbone;
- Harmonisation/convergence des normes, pratiques et politiques;
- Octroi d'une assistance technique aux pays à économie en transition dans le domaine de l'élaboration de réglementations et de politiques.

Deuxième domaine: Ouverture et libéralisation des marchés de l'énergie, tarification et sécurité de l'approvisionnement

- Évaluation, surveillance et échange de données d'expérience concernant l'application dans les États membres de l'UE de la Directive communautaire sur le gaz et son extension à d'autres pays de la CEE;
- Dialogue avec le secteur privé portant sur l'application des principes et pratiques de libéralisation du marché;
- Évaluation de la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel;
- Évaluation de l'ensemble des risques pour la sécurité énergétique et des politiques susceptibles d'être mises en œuvre;
- Développement des capacités institutionnelles et formation en faveur des économies en transition en ce qui concerne la restructuration du secteur, la privatisation, la fixation des prix et la tarification;
- Échange de vues et études à orientation pragmatique sur les conséquences de la libéralisation du marché pour les objectifs de l'action gouvernementale, tels que sécurité énergétique et protection de l'environnement;

- Évaluation des perspectives du charbon et de l'électricité produite à partir du charbon dans les marchés de l'énergie libéralisés;
- Missions consultatives techniques portant sur les questions réglementaires, la restructuration du secteur et la libéralisation du marché.

Troisième domaine: Stratégies régionales durables

- Mise au point de directives en vue d'une réforme de la tarification de l'énergie et d'une élimination des subventions (à la consommation), dans l'optique d'une exploitation durable de l'énergie;
- Examen des indicateurs d'exploitation durable de l'énergie pour surveillance des résultats;
- Apport régional aux travaux et aux activités de la Commission du développement durable;
- Dialogue avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales pour faciliter la transition vers un avenir fondé sur l'exploitation durable de l'énergie;
- Diffusion d'informations et fourniture d'une assistance technique aux pays en transition dans le domaine de l'énergie renouvelable;
- Participation à la mise au point d'un système international d'étalonnage applicable aux procédés industriels afin de promouvoir les meilleures pratiques sans danger du point de vue de l'environnement;
- Réévaluation des principaux problèmes énergétiques qui se posent dans la région de la CEE et des politiques à mettre en œuvre dans ce domaine pour relever les défis du développement énergétique durable;
- Échanges de vues périodiques sur les risques qui existent en matière de sécurité énergétique et sur les liens entre ces risques et la communauté financière mondiale et les investissements dans le secteur de l'énergie.

Quatrième domaine: Utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique et économies d'énergie

- Élaboration de directives visant à améliorer les économies d'énergie et l'efficacité énergétique;
- Mise en réseau et échange d'informations, notamment par l'intermédiaire du Web;
- Création et mise en pratique de zones de démonstration de l'efficacité énergétique dans les pays en transition;

- Renforcement des capacités institutionnelles et activités de formation portant sur la planification commerciale, l'ingénierie financière et l'élaboration de projets;
- Aide à l'obtention de financements en faveur de projets d'efficacité énergétique;
- Utilisation rationnelle des ressources en énergie et en eau en Asie centrale dans le cadre du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale – SPECA;
- Diffusion sur CD-ROM du manuel relatif aux émissions énergétiques de carbone;
- Échange de vues et d'informations techniques sur l'efficacité des matériels et appareils à gaz.

Cinquième domaine: Infrastructure énergétique, notamment réseaux électriques et réseaux de distribution du gaz

- Examens annuels de la situation et des perspectives des interconnexions européennes dans les domaines de l'énergie électrique et du gaz naturel;
- Évaluation et diffusion d'informations en vue de favoriser et de faciliter la sécurité des approvisionnements en électricité;
- Assistance technique et appui en faveur de la création d'un marché régional de l'électricité et d'une meilleure intégration des réseaux électriques des pays en transition;
- Mise à jour d'études sur le stockage souterrain de gaz, les réseaux de gaz et la carte des réserves de gaz naturel;
- Évaluation de la faisabilité d'un programme international visant à établir, dans la région de la CEE, un corridor transfrontière pour le transport de marchandises par véhicules alimentés au gaz naturel, le «corridor bleu».

Sixième domaine: Charbon et développement énergétique durable

- Évaluations périodiques des perspectives du charbon et de l'énergie thermique;
- Évaluation des chances du charbon sur un marché de l'énergie compétitif;
- Diffusion d'informations sur des innovations techniques qui réduiront les effets de l'utilisation du charbon sur l'environnement;
- Collecte périodique d'informations et analyses relatives à la restructuration du secteur du charbon;
- Évaluation des conséquences économiques et sociales de la restructuration des secteurs du charbon et du transfert des savoir-faire et des pratiques optimales aux pays en transition;

- Évaluation, promotion et diffusion d'informations relatives à des politiques concertées et coopération pour soutenir l'emploi de techniques de combustion propre du charbon dans les chaudières de petite et moyenne taille;
- Diffusion d'informations pour améliorer l'efficacité thermique des grandes centrales thermiques à charbon et réduire les émissions nuisibles à l'environnement.
